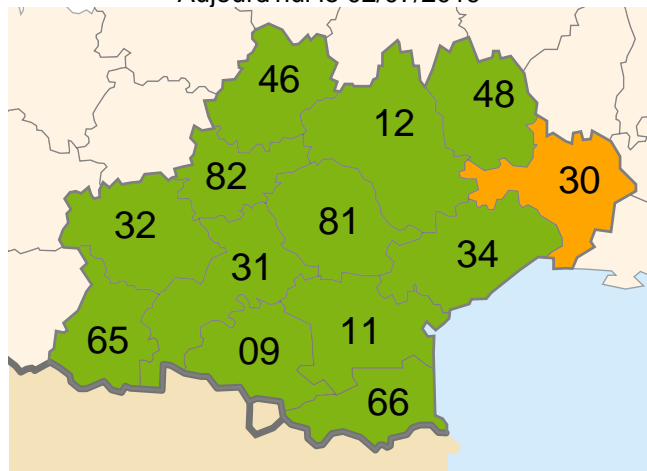


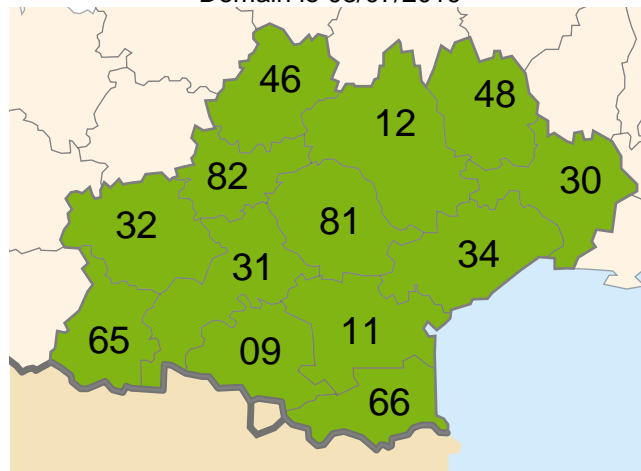


SITUATION

Aujourd'hui le 02/07/2019



Demain le 03/07/2019



Aujourd'hui le 02/07/2019			Départements	Demain le 03/07/2019			Arrêté en vigueur
O ₃	PM10	NO ₂		O ₃	PM10	NO ₂	
			Ariège (9)				AP du 10/08/2017
			Aude (11)				AP du 20/07/2017
			Aveyron (12)				AP du 01/03/2018
			Gard (30)				AP du 20/07/2017
			Haute-Garonne (31)				AP du 26/10/2017
			Gers (32)				AP du 04/08/2017
			Hérault (34)				AP du 04/08/2017
			Lot (46)				AP du 06/09/2017
			Lozère (48)				AP du 19/07/2017
			Hautes-Pyrénées (65)				AP du 08/08/2017
			Pyrénées-Orientales (66)				AP du 20/07/2017
			Tarn (81)				AP du 07/09/2017
			Tarn-et-Garonne (82)				AP du 26/07/2017

Légende:

Procédure d'alerte

Procédure d'information

Pas de procédure

O₃ : ozone, PM10 : particules de diamètre inférieur à 10µm, NO₂ : dioxyde d'azote

Les concentrations d'ozone restent élevées sur l'Est de la région en lien avec les conditions météorologiques favorables à la formation de ce polluant (fort ensoleillement, températures élevées).

DESCRIPTION DU PHENOMENE :

Aujourd'hui, les niveaux d'ozone seront encore élevés dans le Gard justifiant le déclenchement de la procédure d'information ozone sur ce département.

EVOLUTION :

Demain, les conditions météorologiques devraient être favorables à une meilleure dispersion des polluants. Par conséquent, les niveaux d'ozone devraient diminuer. Il n'est donc pas prévu de persistance de l'épisode de pollution ozone dans le Gard.

RECOMMANDATIONS SANITAIRES ET COMPORTEMENTALES

Recommandations de protection individuelle

<p>Populations vulnérables : <i>Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques</i></p> <p>Populations sensibles : <i>Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Limitez-les sorties durant l'après-midi. - Limitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) en plein air ; celles à l'intérieur peuvent être maintenues. - En cas de symptômes ou d'inquiétude, prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin.
<p>Population générale</p>	<p>Il n'est pas nécessaire de modifier vos activités habituelles.</p>

Recommandations pour limiter les émissions de polluants

<p>A la maison / au travail</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Reportez les travaux d'entretien ou nettoyage nécessitant l'utilisation de solvants, peintures, vernis. - Maîtrisez la température dans les bâtiments (climatisation).
<p>Déplacements</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Différez, si possible, les déplacements pouvant l'être - Limitez, pour les déplacements privés et professionnels, l'usage des véhicules automobiles par recours au covoiturage et aux transports en commun. - Privilégiez pour les trajets courts, les modes de déplacement non polluants (marche à pied, vélo)
<p>Industriels</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Reportez les émissions d'oxyde d'azote ou de composés organiques volatils à la fin des épisodes de pollution.

Qualité de l'air

www.atmo-occitanie.org
 Contact départements [11],[30],[34],[48],[66] :
 06.85.52.83.44



Effets de la pollution sur la santé

www.ars.occitanie.sante.fr
 ARS Occitanie
 Informations santé, AIR SANTÉ :
 05 61 77 94 44

